

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 30 juin 2023	N° 2023-309

Convocation du 23 juin 2023

Aujourd'hui vendredi 30 juin 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY
Mme Claudine BICHET à M. Alain GARNIER
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Gilbert DODOGARAY
M. Nordine GUENDEZ à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
Mme Pascale BRU à Mme Stephanie ANFRAY
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
Mme Anne FAHMY à M. Thomas CAZENAVE
M. Nicolas FLORIAN à M. Max COLES
M. Jacques MANGON à M. Christian BAGATE
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE
Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI
M. Jérôme PESKINA à M. Christophe DUPRAT
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Daphné GAUSSENS
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain CAZABONNE à partir de 17h45
M. Thomas CAZENAVE de 12h10 à 14h30 et à partir de 16h50
Mme Anne FAHMY de 12h10 à 14h30 et à partir de 16h50
M. Guillaume GARRIGUES à partir de 17h45
M. Michel LABARDIN à partir de 17h50
Mme Zeineb LOUNICI à partir de 18h20
M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00
Mme Pascale PAVONE à partir de 18h20
M. Benoît RAUTUREAU à partir de 17h00
M. Franck RAYNAL à partir de 17h50
M. Fabien ROBERT à partir de 18h30
Mme Béatrice SABOURET de 17h10 à 17h45
M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 18h30
Mme Agnès VERSEPUY à partir de 18h00

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST de 12h40 à 14h30
M. Alain ANZIANI et à M. Stéphane DELPEYRAT de 14h30 à 15h50
M. Pierre HURMIC à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 11h20 à 14h30 et à partir de 17h10
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h50
M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 12h30
Mme Marie-Claude NOEL à M. Patrick PAPADATO à partir de 13h00
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Céline PAPIN jusqu'à 14h30
Mme Brigitte BLOCH à M. Bastien RIVIERES de 11h25 à 14h30
Mme Andréa KISS à Mme Christine BOST à partir de 14h30
Mme Delphine JAMET à M. Stéphane PFEIFFER jusqu'à 13h00 et à partir de 18h00
M. Alexandre RUBIO à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h00
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT à partir de 14h30
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 11h50
Mme Christine BONNEFOY à M. Thierry MILLET à partir de 16h35
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Myriam BRET jusqu'à 14h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Simone BONORON à partir de 14h30
Mme Myriam BRET à Mme Amandine BETES à partir de 14h30
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 12h18 à 15h40
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Frédéric GIRO de 14h30 à 17h10
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET à partir de 13h20
Mme Anne FAHMY à M. Thomas CAZENAVE jusqu'à 12h10 et de 14h30 à 16h50
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 16h55
Mme Françoise FREMY à M. Baptiste MAURIN de 11h15 à 14h30
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE de 16h40 à 17h45
Mme Daphné GAUSSENS à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h00
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 11h50
Mme Sylvie JUQUIN à M. Radouane-Cyrille JABER à partir de 17h00
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUSTOME de 11h15 à 14h30
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Sylvie JUQUIN de 12h20 à 14h30
M. Thierry MILLET à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM de 12h40 à 15h20
M. Michel POIGNONEC à M. Dominique ALCALA à partir de 12h10
M. Patrick PUJOL à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 12h10
Mme Marie RECALDE à M. Bruno FARENIAUX jusqu'à 11h25 et de 12h05 à 15h30, de 16h35 à 18h15
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE de 14h30 à 17h40
Mme Béatrice SABOURET à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h45
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE de 10h30 à 14h30 et à partir de 17h20
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Fabien ROBERT de 10h50 à 18h30
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Eugénie GASPARD de 12h10 à 16h30
Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI de 13h00 à 18h00

EXCUSE(S) :

Madame Fabienne HELBIG, Monsieur Stéphane MARI.

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 30 juin 2023	Délibération
	Direction Développement Economique	N° 2023-309

Economie sociale et solidaire (ESS) - Aide à l'investissement immobilier en faveur de l'association ' 3S : Séjour Sportif et Solidaire ' (la Recyclerie Sportive) - Décision - Autorisation - Convention

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

// l'association la Recyclerie Sportive

L'association « 3S : Séjour Sportif Solidaire », créée en 2015 à Paris, est l'association tête de réseau qui porte les différentes Recycleries Sportives sur le territoire français (Paris, Massy, Lyon, Grenoble, Marseille et Bordeaux). L'établissement local a été créé en 2020 à Mérignac.

La Recyclerie Sportive milite pour rendre la pratique sportive plus durable et plus accessible à tous les publics. En collectant les « déchets sportifs » sur la Métropole, en les valorisant puis en les redistribuant à ses habitants, elle favorise l'émergence d'un sport circulaire, où les donneurs sont aussi les premiers bénéficiaires.

Ses différentes missions sont les suivantes :

- Collecte, valorisation et redistribution de déchets sportifs auprès des professionnels (grandes enseignes et magasins spécialisés), des particuliers (en point d'apport volontaire) et des clubs et associations (professionnels et amateurs)
- Valorisation des déchets collectés (réparation, démontage pour pièces détachées, création d'objets détournés, tri vers filières adaptées)
- Redistribution d'articles de sport de seconde main à prix solidaires (braderies ou en boutique)
- Sensibilisation au sport circulaire (ateliers participatifs de co-réparation, conférence ou prise de parole publique, fresque)

La structure métropolitaine est par ailleurs membre du collectif Ikos et du réseau régional de recycleries Rénaitre.

Depuis 2020, elle a pu collecter plus de 20 tonnes de matériels, dont 50 % ont été directement redistribués, et 70 % ont été valorisés (redistribution, pièce détachées ou ateliers créatifs).

Installée à Mérignac sous un bail d'occupation temporaire durant 2 ans, l'association a dû quitter ce local en mars 2022, mettant en suspens l'activité de redistribution des matériaux collectés et leur capacité d'accueil du public.

Le bilan de l'année 2022 est néanmoins important avec plus de 150 animations réalisées et 11 QPV couverts (Bordeaux, Mérignac, Talence, Cenon, Eysines et Le Bouscat)

L'occupation d'une surface de vente au sein de la boutique éphémère Ikos située promenade Sainte-Catherine, a permis la création d'un emploi mutualisé, portant à 4 le nombre d'emplois créés depuis 2020.

Actuellement, l'association utilise un entrepôt logistique situé quai de Brazza (400m2) dans

un projet d'occupation transitoire d'Aquitanis jusqu'en 2025, et dispose de bureaux au sein de la Maison de la Nature et de l'Environnement, installée à Bastide, depuis début 2023.

III/ le projet immobilier

A la recherche d'un lieu pouvant accueillir du public depuis un an, c'est finalement sur le territoire de l'OIN Euratlantique, dans le secteur Belvédère, sur la rive droite de la commune de Bordeaux, que l'association s'est vue proposée une cellule en pied d'immeuble, en phase de livraison, par Altaréa Cogedim.

Ce local est situé plus précisément au sein de la zone d'aménagement concerté dénommée « Garonne Eiffel » et plus précisément au sein des secteurs Deschamps et Souys Richelieu. Le projet Belvédère est un ensemble immobilier à usage mixte composé de dix îlots dont six disposeront de commerces.

La cellule prise à bail commercial par l'association est au rez-de-chaussée d'un lot de la ZAC Garonne Eiffel accueillant un projet de résidence pour étudiants (les étages supérieurs du même immeuble), des logements sociaux, des commerces et un parc de stationnement.

Accompagnée par la foncière solidaire et le service ESS de la métropole, la Recyclerie Sportive a pu négocier certaines conditions financières du bail en mettant en avant ce que l'implantation de l'association apportera au quartier, notamment en :

- favorisant des nouveaux usages en termes de mobilité et de consommation ;
- proposant une offre de service alternative en intégrant les habitants au projet (bénévolat, transmissions des savoirs) ;
- favorisant la mixité sociale, étant à la croisée d'immeubles neufs (primo-accédants et logements sociaux) et des QPV de la Benauge, Cenon et Floirac.

D'une superficie de 160m², la cellule – livrée brute - a pignon sur le boulevard Joliot-Curie, lui donnant une grande visibilité pour les véhicules empruntant cet axe très passant qui comprendra des voies de bus express, des pistes cyclables et des voies piétonnes dès l'année prochaine.

Comme sur Mérignac et bien plus que sur l'espace de vente Ikos, ce nouveau local permettra de proposer :

- Un espace de vente d'articles sportifs de seconde main à prix solidaires pour les adhérents qui devront s'acquitter d'une cotisation de 5€/an ;
- Un atelier au centre de l'espace accueillera 3 à 4 créneaux de co-réparation de vélo par semaine afin de rallonger la vie des objets.

En vue de réaliser les travaux d'aménagement et d'honorer ses traites de loyer la première année, l'association sollicite Bordeaux Métropole pour une aide à l'investissement immobilier à hauteur de 55 400€ soit une participation métropolitaine de 25% sur un plan de financement total de 221 606,22€.

L'aménagement de la cellule nécessite les opérations suivantes :

- La réalisation d'études préalables (architecte, hygiène etc.)
- L'isolation et le chauffage
- L'éclairage
- La pose de sols

Ce projet doit permettre à La Recyclerie Sportive Bordeaux d'étendre son champ d'action et ses bénéficiaires tout en améliorant son cadre de travail grâce à des équipements et des espaces adaptés. Plusieurs emplois seront créés à l'ouverture (1,5 équivalent temps plein), et 4 emplois à terme qui seront créés pour animer ce lieu.

Parmi les co-financements envisagés sur le budget d'investissement global, la Région a été sollicitée à hauteur de 50 000€, le bailleur contribue à hauteur de 30 000€ ainsi que le fonds de dotation Phinoé pour 10 000€. Le reste à charge est financé par le porteur grâce à un emprunt bancaire.

Plan d'investissement 2023

Emplois	En € TTC	Ressources	En € TTC	%
Investissements immobiliers (assiette éligible)		Emprunts	76 206,23	34,4%
Installations, aménagements	171 379,02	Aides à l'investissement		
Maîtrise d'œuvre	21 427,20	Région	50 000	22,6%
Loyers année 1	28 800	Altaréa Cogedim	30 000	13,5%
		Bordeaux Métropole	55 400	25%
		Phinoé Subvention	10 000	4,5%
Total (en €)	221 606,22	Total (en €)	221 606,22	

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1511-1, L 1511-2 et L 1511-3,

VU la délibération n° 2022-411 du 7 juillet 2022 adoptant la Feuille de route ESS 2022-2026 de Bordeaux Métropole,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT qu'il est d'intérêt métropolitain de favoriser, sur le territoire de la métropole bordelaise, le développement d'initiatives économiques de proximité en faveur des habitants et l'économie circulaire,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 55 400€ au titre du programme immobilier 2023 de l'association « 3S : Séjour Sportif Solidaire ».

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée, fixant les conditions de versement de la subvention d'investissement à l'association « 3S : Séjour Sportif Solidaire ».

Article 3 : d'imputer ces dépenses d'investissement sur l'exercice 2023 au chapitre 204, article 2324, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 juin 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 JUILLET 2023	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Alain GARNIER
DATE DE MISE EN LIGNE : 7 JUILLET 2023	